

COMMUNIQUE, LUNDI 11 MARS 2002

Le 8 mars 2002, le gouvernement suisse (Conseil fédéral) a adopté le projet de Loi sur les Etrangers (LEtr) : ACOR SOS Racisme communique son indignation

Trois jours après avoir assuré au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (CERD) qu'il satisfaisait aux recommandations que ce dernier avait formulées, le Conseil fédéral adopte le vendredi 8 mars un projet de Loi sur les étrangers (LEtr) qui «*consacre au niveau de la loi*» la politique des trois cercles en vigueur depuis 11 ans.

Aucune nouveauté : ses lignes de force sont essentiellement passéistes, celles de la Suisse-hérisson, en contradiction avec la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Les prétendues améliorations apportées permettent de mesurer précisément les discriminations instituées : au terme des accords bilatéraux les Européens cessent d'être des étrangers, seuls seront désormais qualifiés d'étrangers les « non-Européens ». «*L'admission des personnes en provenance d'Etats tiers est clairement limitée à la main d'œuvre qualifiée indispensable*».

Ainsi qu'il en allait pour les saisonniers, les ressortissants de ces Etats n'ont de valeur que pour la force de leurs bras. L'autorisation exceptionnelle accordée à certains d'entre eux pour travailler en Suisse confirme la règle, celle qui empêche tous les ressortissants de leurs pays d'émigrer légalement en Suisse.

Le Conseil fédéral exclut tout malentendu. Après avoir feint, au cours des années 90, de donner suite aux critiques à sa politique des trois cercles il abat son jeu: l'évaluation du degré d'assimilabilité des immigrés est fonction de leur origine nationale ou ethnique et détermine la possibilité pour eux d'obtenir une autorisation de séjour :

Et c'est avec franchise que le Conseil fédéral affirme : «*L'équilibre idéal entre la population étrangère et la population suisse ne saurait être établi à la calcullette. Il faut que les étrangers soient bien intégrés*».

Concrètement, ce nouveau projet a pour ambition avouée de fermer plus hermétiquement les frontières aux immigrés non-Européens comme le montrent la longue suite de mesures qui vont des restrictions à l'octroi de visas, au contrôle accru des compagnies aériennes, au renforcement des contrôles à la frontière, à la mise en cause du regroupement familial et du droit au mariage.

Pire encore, le projet aggrave la répression des « sans-papiers » dont il va multiplier le nombre. Il met en place un véritable « statut de sans-papiers » qui remplace celui de saisonnier. Il donne enfin le « droit » totalement arbitraire aux officiers d'état-civil de refuser des mariages qu'ils considèrent comme une « union de complaisance »

ACOR SOS Racisme va poursuivre sa campagne d'information contre ce mauvais coup et examinera dans les mois qui viennent, compte tenu de l'écho rencontré par l'opposition à la LEtr, si les conditions pour le lancement d'un référendum sont réunies